

## COMMUNE DE MITTLACH

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2021

*Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

**Présents** : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et non représentés** : Néant

**Absents non excusés** : Néant

**Ont donné procuration** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme JAEGLÉ Valérie, Secrétaire de Mairie

#### **Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021
2. Finances/budgets
  - 2.1 Budget Général
    - 2.1.1 Approbation du compte administratif 2020
    - 2.1.2 Approbation du compte de gestion 2020
  - 2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »
    - 2.2.1 Approbation du compte administratif 2020
    - 2.2.2 Approbation du compte de gestion 2020
  - 2.3 Budget annexe « Camping Municipal »
    - 2.3.1 Approbation du compte administratif 2020
    - 2.3.2 Approbation du compte de gestion 2020
3. Installation d'un relais de radiotéléphonie sur le ban de la commune de Mittlach
4. Divers et communications

**Vu les contraintes sanitaires en vigueur ;**

**Vu l'impossibilité technique de diffuser la réunion du conseil municipal en direct ;**

**Le Conseil Municipal,**

**sur proposition du Maire,**

**- décide de prononcer le huit clos pour la réunion de ce jour.**

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – FINANCES/BUDGETS****2.1 Budget Général****2.1.1 Approbation du compte administratif 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉS                        | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                 | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| <b>Résultat Reportés</b>        |                     | 5 551,51             |                     | 78 858,87            |                     | 84 410,38            |
| <b>Opérations de l'exercice</b> | 26 278,08           | 13 221,27            | 366 886,52          | 393 273,46           | 393 164,60          | 406 494,73           |
| <b>TOTAUX</b>                   | 26 278,08           | 18 772,78            | 366 886,52          | 472 132,33           | 393 164,60          | 490 905,11           |
| <b>Résultats de clôture</b>     | 7 505,30            |                      |                     | 105 245,81           |                     | 97 740,51            |
| <b>Restes à réaliser</b>        | 22 310,00           |                      |                     |                      | 22 310,00           |                      |
| <b>TOTAUX CUMULÉS</b>           | 48 588,08           | 18 772,78            | 366 886,52          | 472 132,33           | 415 474,60          | 490 905,11           |
| <b>Résultats définitifs</b>     | <b>29 815,30</b>    |                      |                     | <b>105 245,81</b>    |                     | <b>75 430,51</b>     |

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2.1.2 Approbation du compte de gestion 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2020, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »**

### **2.2.1 Approbation du compte administratif 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉS                        | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                 | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| <b>Résultat Reportés</b>        |                     | 18 922,81            | 224,68              |                      | 224,68              | 18 922,81            |
| <b>Opérations de l'exercice</b> | 41 628,43           | 43 680,08            | 69 322,77           | 79 944,92            | 110 951,20          | 123 625,00           |
| <b>TOTAUX</b>                   | 41 628,43           | 62 602,89            | 69 547,45           | 79 944,92            | 111 175,88          | 142 547,81           |
| <b>Résultats de clôture</b>     |                     | 20 974,46            |                     | 10 397,47            |                     | 31 371,93            |
| <b>Restes à réaliser</b>        | 15 000,00           |                      |                     |                      | 15 000,00           |                      |
| <b>TOTAUX CUMULÉS</b>           | 56 628,43           | 62 602,89            | 69 547,45           | 79 944,92            | 126 175,88          | 142 547,81           |
| <b>Résultats définitifs</b>     |                     | <b>5 974,46</b>      |                     | <b>10 397,47</b>     |                     | <b>16 371,93</b>     |

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2.2.2 Approbation du compte de gestion 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2020, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2.3 Budget annexe « Camping Municipal »**

### **2.3.1 Approbation du compte administratif 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ , 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2020, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉS                        | INVESTISSEMENT      |                      | FONCTIONNEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                 | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| <b>Résultat Reportés</b>        |                     | 18 528,73            |                     | 13 444,27            |                     | 31 973,00            |
| <b>Opérations de l'exercice</b> | 11 641,51           | 15 256,42            | 54 614,65           | 62 300,12            | 66 256,16           | 77 556,54            |
| <b>TOTAUX</b>                   | 11 641,51           | 33 785,15            | 54 614,65           | 75 744,39            | 66 256,16           | 109 529,54           |
| <b>Résultats de clôture</b>     |                     | 22 143,64            |                     | 21 129,74            |                     | 43 273,38            |
| <b>Restes à réaliser</b>        | 10 000,00           |                      |                     |                      | 10 000,00           |                      |
| <b>TOTAUX CUMULÉS</b>           | 21 641,51           | 33 785,15            | 54 614,65           | 75 744,39            | 76 256,16           | 109 529,54           |
| <b>Résultats définitifs</b>     |                     | <b>12 143,64</b>     |                     | <b>21 129,74</b>     |                     | <b>33 273,38</b>     |

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2.3.2 Approbation du compte de gestion 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2020,

**COMMUNE DE MITTLACH****PV DU CM DU 11/03/2021**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2020, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **POINT 3 – INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE SUR LE BAN DE LA COMMUNE DE MITTLACH**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le ban de la commune de Mittlach, projet qui avait été présenté lors de la réunion du conseil municipal du 03/12/2020. Il était stipulé que dans le cadre de l'accord intervenu entre le Gouvernement, l'ARCEP, et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches », pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée, la commune de Mittlach a été retenue dans la liste complémentaires des zones à couvrir par les opérateurs.

Le Conseil est informé qu'après contact avec l'opérateur SFR désigné pour la réalisation de ce site d'émission, un nouveau projet de convention pour l'installation de ce dispositif sera établi, convention qui prendra en compte la modification de l'emplacement initial et le montant du loyer versé par SFR, fixé à 1 500 € par an, contre 500 € par an dans la première version.

Le terrain communal situé section 8, parcelle n° 47, au lieu-dit Waeslé, serait susceptible de servir de site d'émission-réception.

Monsieur le Maire précise vouloir prendre une décision ferme quant à ce projet lors de la séance de ce jour, un deuxième report n'étant pas souhaitable.

Mme JEANMAIRE Claudine remet aux conseillers divers documents concernant la couverture réseaux de la zone géographique de la commune et de ses environs, ainsi que des informations partielles relatives au projet d'installation.

M. SCHÖNHAMMER René rappelle le contenu de la délibération du 03/12/2020, qui stipule que « *Les membres du conseil municipal souhaitant disposer d'éléments complémentaires quant à ce projet, et certains souhaitant consulter la population à ce sujet, ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal* ». Aucun document officiel n'ayant été remis aux conseillers, il demande des informations plus précises, essentiellement par rapport à la convention modifiée, informations que le maire ne peut transmettre, n'étant pas encore en possession de ladite convention.

M. SCHÖNHAMMER René dit qu'il y a sûrement d'autres solutions à cette installation de relais radiotéléphonique, telle la mise en place d'une box adaptée à l'accueil du camping municipal, voire de la relier à la fibre optique, qui pour l'instant s'arrête à quelques centaines de mètres du camping municipal, ceci pour améliorer les connections téléphoniques des campeurs.

Il demande que les conseillers soient destinataires d'une copie de la convention modifiée, pour prendre connaissance des caractéristiques techniques, afin de pouvoir répondre aux inquiétudes éventuelles d'administrés quant aux émissions électromagnétiques par rapport à la 5G/6G...

M. JAEGLÉ Francis souhaite que cette installation ne soit pas à côté du camping municipal, et croit savoir qu'il y a des distances minimales à respecter par rapport aux habitations. Il fait valoir le principe de précaution, n'ayant pas assez d'informations sur le sujet. Il propose d'étudier la faisabilité d'une installation au lieu-dit Schnepfenried, sur le ban de la commune de Mittlach, précisant qu'esthétiquement elle n'altérerait pas le paysage, le site étant déjà fourni en pylônes pour le domaine skiable.

Mme ROTHENFLUG Katia insiste sur le fait d'informer la population sur un tel projet avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après délibération, **avec 5 voix pour et 4 absentions,**

- **APPROUVE** le projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le ban de la commune de Mittlach
- **DONNE** son accord pour la location à la Société Française du Radiotéléphone-SFR, dont le siège social est sis 16, rue du général A. de Boissieu 75015 PARIS, représentée par Madame Estelle Guyot, d'un emplacement d'une surface de 40 m<sup>2</sup> environ avec un chemin d'accès, section 8, parcelle n° 47. Cet emplacement est destiné à accueillir des installations de télécommunications, composées des équipements suivants :
  - Un pylône monotube d'une hauteur de 20 m environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens.
  - Des modules et des armoires techniques.

- **FIXE** les conditions suivantes : Origine : 1<sup>er</sup> avril 2021 – Durée : 12 ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de 6 ans, sauf résiliation de l'une des parties – Loyer : 1 500 € net par an, payable annuellement et d'avance.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte à intervenir.

M. JAEGLÉ Francis, M. NEFF Dominique, Mme ROTHENFLUG Katia et M. SCHÖNHAMMER René se sont abstenus pour les raisons suivantes :

- Le projet manque de clarté ; ils souhaitent obtenir une copie de la convention modifiée afin de pouvoir la consulter.
- L'emplacement choisi, à savoir à côté du camping municipal, altère la qualité paysagère du site.
- Ils estiment que ce vote ne doit pas avoir lieu avant toute communication aux administrés.

#### **POINT 4 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

##### **Intervention de Mme ROTHENFLUG Katia**

Suite à la décision de la limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'agglomération de la commune, Mme ROTHENFLUG Katia souhaite remettre les éléments dans leur contexte. Elle rappelle que lors des premières discussions au sein du conseil municipal à ce sujet, il était uniquement question d'une limitation de vitesse dans la rue Erbersch, suite à des plaintes de riverains. Ensuite, M. JAEGLÉ Olivier a proposé d'intégrer à cette mesure la zone sensible devant l'hôtel-restaurant Valneige, et c'est ainsi qu'un vote a été proposé à l'ensemble des Conseillers présents.

##### **Intervention de M. NEFF Dominique**

M. NEFF Dominique déplore le manque d'ouverture au sein du conseil municipal, et notamment lors de la désignation des postes des délégués aux différents organismes extérieurs, ou encore dans la répartition des postes d'adjoints au maire.

##### **Intervention de M. SCHÖNHAMMER René**

M. SCHÖNHAMMER René demande à l'assemblée d'étudier ensemble les programmes des listes « Expérience et Compétence » et « Equilibre et Dynamisme », afin de voir ce qui est réalisable durant ce mandat. La demande a été entendue et reçue positivement.

**Elections départementales et régionales 2021**

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches **13 et 20 juin 2021**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au **Mardi 6 avril 2021, à 20h00**, et portera principalement sur l'approbation des budgets primitifs 2021.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **23h05**.